



**Extrait du procès-verbal des Délibérations
de l'Assemblée Générale**

**DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL
D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT
SMDEA**

Délibération n° 2426

L'an Deux Mille Vingt et Un et le 29 du mois de Novembre, de 19h00 à 21h15 l'Assemblée Générale du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement, dûment convoquée, s'est réunie, en visioconférence., en raison des contraintes sanitaires, sous la présidence de Madame Christine TEQUI, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 424

Nombre de voix des délégués en exercice : 560.59

Nombre de votants : 179

Quorum : 186.86

Nombre de voix recueillies :

Voix totales : 275,73

Voix pour : 223,67

Voix contre : 0,00

Abstention : 17,50

Non votants : 34,56

Objet

Décisions Modificatives n°1 de 2021

Vu les Décisions Modificatives n°1 pour l'année 2021 annexées concernant les budgets d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.

* *

*

L'ASSEMBLEE GENERALE,

APPROUVE

Les Décisions Modificatives n°1 pour l'année 2021 pour les budgets d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif tel qu'annexé à la présente.

DECLARE

avoir pris parfaite connaissance des divers budget du SMDEA : budget général, budget de l'eau potable et budget assainissement.

AUTORISE

Madame la Présidente à valider les Décisions Modificatives n°1 pour l'année 2021 et à en permettre l'exécution.

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**



Je soussignée, Christine TEQUI, Présidente du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement de l'Ariège
Certifie le caractère exécutoire du présent acte,
à compter du
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
A Saint Paul de Jarrat, le

**La Présidente du SMDEA
Christine TEQUI**

Reçu en Préfecture le :

Publié ou Notifié le :